

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Plan Charlemagne : transfert d'opérations pour la finalisation de la phase 3 des travaux de vidéo-protection dans les collèges du Département et nouvelle affectation pour les études du projet "collèges 100% numériques".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport, pour la finalisation des travaux de vidéo-protection dans les collèges du Département, et pour les études du projet "collège 100% numérique".

La dépense d'un montant de 1 461 472,42 € sera imputée aux chapitres 20, 21 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**